



ARRETE DU MAIRE N° 87/2025

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LA RUE CENDRILLON (du n°11 au n°17) A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;
- VU** le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation dans la rue Cendrillon (du n°11 au n°17) à l'occasion de la fête de la musique ;

ARRETE

Article 1 :

Le 21 juin 2025 de 8h à 22h, la circulation dans la rue Cendrillon (du n°11 au n°17) sera interdite, sauf riverains.

Des panneaux « route barrée » et barrières (mis à disposition par le service technique) seront mis en place aux angles de la rue du Roi Dagobert et de la rue Cendrillon, de la rue du Clair de Lune et de la rue Cendrillon et de la rue du Chat Botté et de la rue Cendrillon par Monsieur Olivier BINDLER, Président de l'association AMAS.

Article 2 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- La Brigade verte
- M. Olivier BINDLER – Place Belle au Bois Dormant – 68850 STAFFELFELDEN
- M. le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Staffelfelden
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 6 juin 2025

Le Maire,
 Thierry BELLONI

